

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 1 mars 2021 en visioconférence à 19h00 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré
Siège #2 - Nicole Charette
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge
Siège #4 - Catherine Demange
Siège #5 - Sarah Carrier
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-03-035

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public de protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère France Dodier,
ET résolu unanimement:

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

QU'un enregistrement audio de cette séance soit disponible sur le site web de la municipalité de Piopolis.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-03-036

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté en ajoutant les points suivants:

9.1 Étude géotechnique - ponceau

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2021
- 4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - 4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière
 - 4.2 - Rapport du maire
 - 4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de février 2021
- 5 - PÉRIODE DES QUESTIONS
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes
 - 7.2 - Résolution décrétant le taux d'intérêt et de pénalité applicable à toute --
somme due à la municipalité
 - 7.3 - Achat d'une plieuse
 - 7.4 - Demande de subvention au RECIM
 - 7.5 - Augmentation de loyer - 407 rue Principale
 - 7.6 - Unis pour la faune
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 8.1 - Programme des cadets de la Sûreté - été 2021
- 9 - TRANSPORT
 - 9.1 - Étude géotechnique - ponceau
- 10 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 - Protocole d'entente pour appels d'offres
- 11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 11.1 - Commandite -Centre des femmes de la MRC du Granit
- 12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 12.1 - Dérogation mineure - 371 rang des Grenier
 - 12.2 - Changement de zone d'aménagement prioritaire et de réserve dans le -
lot 6 389 012
 - 12.3 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le règlement de zonage --
2006-09 afin d'inclure des dispositions relatives aux résidences de tourisme
 - 12.4 - Adoption - Projet de règlement 2021-02
- 13 - LOISIRS-CULTURE
 - 13.1 - Éclairage à l'intérieur de l'édifice municipal et du garage municipal
- 14 - FINANCES
 - 14.1 - Comptes à payer
 - 14.2 - Dépenses récurrentes
- 15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES
- 16 - VARIA
- 17 - RAPPORT DES COMITÉS
- 18 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-03-037

3.1 - Séance ordinaire du 1er février 2021

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 1er février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 1er février soit adopté tel que présenté.

4 - SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE

4.1 - Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

Mme Fredette mentionne que le programmation no 2 de la TECQ 2019-2023 a été acceptée. Le volet 4 soit celui de la voirie locale autorise donc des travaux d'un montant total de 343 120 \$.

4.2 - Rapport du maire

Inscrire contenu ici

4.2.1 - Rapport du Conseil des maires de février 2021

Monsieur le maire informe les membres du conseil des points importants discutés au Conseil des maires du 17 février dernier.

5 - PÉRIODE DES QUESTIONS

Aucune question.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2021 est remise aux membres du Conseil. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2021-03-038

7.1 - Transmission à la MRC du Granit des propriétés à être vendues pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal il a été approuvé, par le conseil de la Municipalité de Piopolis, une liste des personnes endettées envers la Municipalité;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière de la Municipalité a avisé les propriétaires en défaut par lettre recommandée;

ATTENDU que si le paiement des sommes dues n'est pas reçu avant le 19 mars 2021, ces dossiers seront transférés à la MRC du Granit pour être vendus pour défaut de paiement des taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyée par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QU'en vertu de l'article 1023 du Code Municipal, le conseil de la Municipalité de Piopolis demande à la MRC du Granit de vendre pour défaut de paiement des taxes, les immeubles suivants :

Numéro de matricule : 7339 98 8470

Propriétaire : CENTRE ÉQUESTRE LE VENT DU SUD S.E.N.C

Numéro de cadastre : 5206534

Taxes municipales et intérêts : 2 703.45 \$

Taxes scolaires et intérêts : 0,00\$

Total des taxes dues : 2 703.45 \$

Numéro de matricule : 7440 22 4649
Propriétaire : JACQUES VERREAULT / MAUDE VERREAULT
Numéro de cadastre : 5206631
Taxes municipales et intérêts : 4 142.70 \$
Taxes scolaires et intérêts : 247,68\$
Total des taxes dues : 4 390.38 \$

Numéro de matricule : 7439 19 4577
Propriétaire : MAUDE VERREAULT
Numéro de cadastre : 5206590
Taxes municipales et intérêts : 1 023.65 \$
Taxes scolaires et intérêts : 41,77\$
Total des taxes dues : 1 065.42 \$

Numéro de matricule : 7439 19 3922
Propriétaire : MAUDE VERREAULT
Numéro de cadastre : 5206589
Taxes municipales et intérêts : 3 729.90 \$
Taxes scolaires et intérêts : 251,15
Total des taxes dues : 3 981.05 \$

Numéro de matricule : 7340 80 7562
Propriétaire : JACQUES VERREAULT
Numéro de cadastre : 5206535, 5206778, 5207219
Taxes municipales et intérêts : 8 139.78 \$
Taxes scolaires et intérêts : 0,00
Total des taxes dues : 8 139.78 \$

Numéro de matricule : 7440 32 1060
Propriétaire : JACQUES VERREAULT
Numéro de cadastre : 5206779
Taxes municipales et intérêts : 1 446.59 \$
Taxes scolaires et intérêts : 0,00\$
Total des taxes dues : 1 446.59 \$

Numéro de matricule : 7435 10 0502
Propriétaire : MARC VACHON / LUC VACHON
Numéro de cadastre : 5207204
Taxes municipales et intérêts : 39.86 \$
Taxes scolaires et intérêts : 16,41\$
Total des taxes dues : 56.27 \$

Numéro de matricule : 7441 86 1398
Propriétaire : SASSI GINO JOHN & AUTRES
Numéro de cadastre : 5206712
Taxes municipales et intérêts : 68.88 \$
Taxes scolaires et intérêts : 0,00\$
Total des taxes dues : 68.88\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-039

7.2 - Résolution décrétant le taux d'intérêt et de pénalité applicable à toute somme due à la municipalité

ATTENDU l'adoption du Règlement 2021-01 régissant les comptes de taxes et leur taux d'intérêt.

ATTENDU QUE l'article 981 du Code municipal du Québec autorise la Municipalité à décréter par résolution le taux d'intérêt applicable aux créances municipales impayées;

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu

QUE le taux d'intérêt applicable sur ledit solde de l'avis d'imposition et du tarif pour les services municipaux est fixé à 10% par année en ajoutant une pénalité de 5% par année.

QUE le taux d'intérêt applicable sur le solde de toute autre facture émise par la Municipalité est fixé à 15% par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-040 7.3 - Achat d'une plieuse

Il est proposé par la conseillère-France Dodier,
Appuyé par la conseillère Marie Claire Thivierge,
Et-résolu,

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat d'une plieuse modèle 208J, tel que définie dans la soumission de Hamster Dubé, au prix de 2 591 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit payé à même la subvention gouvernementale reçue pour le contexte de pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-041 7.4 - Demande de subvention au RECIM

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

ATTENDU QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Nicole Charette,
Et résolu,

QUE le conseil municipal de Piopolis autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au dépôt d'une demande d'aide financière de 30 000 \$ pour la réfection de la toiture de l'édifice municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-03-043 7.6 - Unis pour la faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Piopolis est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR-CES-MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Sarah Carrier,
Et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de Piopolis appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-03-044

8.1 - Programme des cadets de la Sûreté - été 2021

ATTENDU QUE la Sûreté du Québec offre un Programme de cadets de la Sûreté et qu'elle agit à titre d'employeur des cadets et de responsable dans le cadre de ce programme;

ATTENDU QUE les employés embauchés dans le cadre dudit Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs et détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

ATTENDU QUE les coûts de ce programme sont de 20 000 \$, payable à 50 % par la Sûreté et à 50% par les municipalités désireuses d'y participer;

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton a signifié son intérêt à faire partie dudit programme et qu'elle signera l'entente de partenariat avec la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis ainsi que les municipalités de Frontenac, Lac-

Mégantic et Marston désirent également bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Piopolis ainsi que les municipalités partenaires acceptent d'assumer en parts égales avec la municipalité de Lambton la contribution maximale de 10 000 \$, soit une contribution de 2 000 \$ chacune.

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis confirme son désir de participer au Programme de cadets et qu'à ce titre elle délègue la municipalité de Lambton à signer, pour et en son nom, l'entente à intervenir avec la Sûreté du Québec concernant ledit programme;

QUE la municipalité de Piopolis autorise le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, s'il y a lieu, l'entente à intervenir avec la municipalité de Lambton afin d'établir leurs droits et obligations respectifs dans la mise en application du Programme de cadets;

QUE la Municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document et à donner toute directive à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - TRANSPORT

2021-03-045

9.1 - Étude géotechnique - ponceau

ATTENDU QUE la municipalité procédera au remplacement du ponceau qui permet l'écoulement du ruisseau à Lionel la rue du Vieux-Moulin;

ATTENDU QUE la municipalité doit retenir des services professionnels pour effectuer une étude géotechnique pour la réalisation de ce projet ;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux offres de services.

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,

QUE le conseil municipal de Piopolis retienne l'offre de service de Englobe au montant de 11 560,15 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit payée à même les surplus affectés aux dépenses reliées au seuil du programme de la TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

11 - SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2021-03-049

12.2 - Changement de zone d'aménagement prioritaire et de réserve dans le lot 6 389 012

CONSIDÉRANT la demande 2021-01-0002;

CONSIDÉRANT QUE la demande est de permettre la construction dans certaines zones d'aménagement de réserve dans le développement de la Vieille-Forge (Yvan Roy, développement RFP Inc.);

CONSIDÉRANT QUE la demande à une portée collective;

CONSIDÉRANT QU'il faut échanger la superficie des zones d'aménagement prioritaire (ZAP) au sud de la rue des Sources (partie 1 à 6), pour une superficie équivalente en zone

d'aménagement de réserve (ZAR) entre la rue du Soufflet et la rue de l'Artisan (parties 17, 40 à 42 et 45);

CONSIDÉRANT QUE la demande est pour une superficie d'environ 25 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE la demande va modifier le plan d'aménagement du milieu urbain;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE la municipalité de Piopolis demande à la MRC du Granit de procéder au déplacement de plus ou moins 25 000 mètres carrés du ZAP vers ZAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 - Avis de motion - Règlement visant à modifier le règlement de zonage 2006-09 afin d'inclure des dispositions relatives aux résidences de tourisme

Je, soussignée, Nicole Charette, conseillère, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de RÈGLEMENT NO 2021-02 modifiant LE règlement de zonage NO 2006-009 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME

Le projet de règlement vise à modifier les dispositions relatives aux résidences de tourisme.

12.4 - Adoption - Projet de règlement 2021-02

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis a entrepris la modification de certaines dispositions de son règlement de zonage no 2006-009;

ATTENDU QUE la Loi établit la procédure à suivre pour permettre l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Piopolis adopte le projet de règlement suivant :

PROJET RÈGLEMENT No 2021-02 MODIFIANT LE règlement de zonage NO 2006-009 AFIN D'INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE TOURISME, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE conformément aux articles 126 et 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement soit soumis à la consultation publique lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le Maire M. Peter Manning le 5 avril 2021, à 18 h 30, au 403, rue Principale, Piopolis;

QUE le conseil municipal mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière pour qu'elle prépare, publie et affiche les différents avis nécessaires à la présente démarche de consultation.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

1 vote contre (Nil Longpré)
6 votes pour

13 - LOISIRS-CULTURE

13.1 - Éclairage à l'intérieur de l'édifice municipal et du garage municipal

ATTENDU QUE le remplacement des systèmes d'éclairages actuels permettra des économies d'énergie;

ATTENDU QU'un programme d'aide financière est admissible pour obtenir des crédits d'Hydro-Québec pour le remplacement d'éclairage par le DEL.

Il est proposé par la conseillère France Dodier,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré,
Et résolu,

QUE la municipalité retient la soumission de Philippe Mercier Inc. pour le remplacement les fixtures et les tubes de type incandescents par des tubes au DEL à l'édifice municipal et au garage municipal;

QUE la dépense de 7 001 \$ plus les taxes applicables soit payée à même le poste budgétaire 02-700-00-000 Entretien édifice municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 - FINANCES

2021-03-052

14.1 - Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Nicole Charette,
Appuyé par la conseillère Catherine Demange,
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2 - Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de février 2021 est déposée aux membres du Conseil.

2021-03-053

15 - FÉLICITATIONS, REMERCIEMENTS ET CONDOLÉANCES

16 - VARIA

Aucun sujet à traiter.

17 - RAPPORT DES COMITÉS

Conseiller # 1 M. Nil Longpré
Loisirs et culture (aménagement, urbanisme et développement)
Comités : Cœur Villageois, Belvédère chemin de Bury, Route des sommets, camping municipal

Conseillère # 2 Mme Nicole Charette
Mairesse suppléante, santé et bien-être
Comités : Comité consultatif d'urbanisme (CCU), APLM, Comité des aînés, Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP), Écho de Piopolis, Comité Vert

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Santé et bien-être
Comités : Semaine des bénévoles (souper/paniers), bibliothèque, Comité des aînés (sous-comité dîner communautaire), Comité de développement local de Piopolis (CDLP), Fleurons du Québec

Conseiller # 4 : Mme Catherine Demange
Aménagement, urbanisme et développement, Halte des Zouaves

Comités : Comité culturel de Piopolis, Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Conseiller # 5 : Mme Sarah Carrier

Loisirs et culture (parc et terrains de jeux), transport.

Comités : Piopolis fête l'hiver, Noël des enfants, politique familiale municipale

Conseiller # 6 : Mme France Dodier

Administration générale, sécurité publique, transport

Comités : Trans-autonomie, semaine des bénévoles.

Maire : M. Peter Manning

Transport et hygiène du milieu, responsable de l'information, sécurité publique, administration générale

Comités : Conseil des maires et comités MRC, Belvédère chemin de Bury, Comité Vert

18 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-03-054

19 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère France Dodier,

QUE la séance soit levée; il est 19 h 56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Emmanuelle Fredette, Directrice générale
& secrétaire-trésorière

Peter Manning, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Emmanuelle Fredette,
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Peter Manning
Maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de mars 2021

| | Fournisseurs | Description | Montant à payé |
|------|---|---|---|
| 1196 | 9399-8052 Québec Inc (CTMatic) | Tour LENOVO- remplacer le serveur DG + main d'oeuvre | 1 605.05 \$ 1 605.05 \$ |
| 1128 | ANUGO.CA | Profil vituel - Camping mars 2021 | 75.00 \$ 75.00 \$ |
| 1222 | Atlantis Pompe | Interrupteur Hannay - Patinoire | 256.11 \$ 256.11 \$ |
| 547 | André Martel | Nettoyage des gardes-fous - déc, janv & fév | 597.87 \$ 597.87 \$ |
| 45 | Dubé Équipement de Bureau Inc. | Plieuse 2088J Folder Caisse papier, classeur vertical, tampon Noir Chemise Légal Offix | 2 979.00 \$ 101.08 \$ 22.17 \$ 3 102.25 \$ |
| 42 | L'Écho de Frontenac | Avis public Projet du Règlement 2021-02 | 181.75 \$ 181.75 \$ |
| | Experts-Conseils NIXO | Services prof - Analyse structurale, quai municipal Services prof - Système d'épuration des eaux usées | 396.66 \$ 905.60 \$ 1 302.26 \$ |
| 981 | Entrepot Plancher Design | Peinture ultra intérieur - Édifice municipal Peinture ultra intérieur - Édifice municipal | 121.48 \$ 198.91 \$ 320.39 \$ |
| 35 | Fédération Québécoise des Municipalités | Honor prof Estimation + rédaction du rapport - Camping | 3 715.12 \$ 3 715.12 \$ |
| 1189 | GSC Communication | Vérifié les branchements téléphonique- changement fournisseur | 110.00 \$ 110.00 \$ |
| 1164 | Priorité Strat J inc | Formation Gestion du Stress (28 août et 25 sept) | 258.69 \$ 258.69 \$ |
| 931 | La COOP Alliance | Bicarbonate sod 25Kg 5x)- eaux usées/ Asphalte Adapteur, manchon inv garage / Bois traité cabane à sel Ruban de montage, Porte papier salle de bain Manchon, pinceau, doublure plastique | 225.41 \$ 48.61 \$ 25.48 \$ 18.91 \$ 318.41 \$ |
| 1223 | Lawsonj Products | Collier de serage, écrou boulon stainless Fournitures Garage | 233.85 \$ 233.85 \$ |
| 16 | Le Magasin Général | Essence camionnette 2021-03-22 Essence camionnette 2021-03-28 Essence camionnette 2021-03-02 + Café Essence patinoire - 2021-02-18 Essence camionnette 2021-03-06 Essence camionnette 2021-03-12 Essence camionnette 2021-02-23 | 119.10 \$ 96.00 \$ 141.30 \$ 20.00 \$ 80.00 \$ 102.20 \$ 100.54 \$ 659.14 \$ |

| | | | |
|---|--|--|---|
| 1205 | Marie-Christine Picard | Lutte myriophylle a épis - mars 2021 | 1 888.47 \$ 1 888.47 \$ |
| 1215 | Numérique.ca | Ajustement courriels dans Outlook | 1 034.78 \$ 1 034.78 \$ |
| 1156 | Manisoft | Contrat servie du 1er avril au 31 mars 2022- Camping | 1 055.47 \$ 1 055.47 \$ |
| 1187 | Pro Énergie | Filtre pour fournaise - Garage | 138.25 \$ 138.25 \$ |
| 37 | Ressorts Robert Traction Mégantic inc. | Filtre P550821 Inter 2020 Barrure de chaine - Inter 2006 Impact socket, Terminal Crimping kit - Outils garage Boyau 3/8"x75' - Fourniture garage Lingette de nettoyage - fourniture garage Urée Inter 2020/ Huile 5W30 5L Camionnette 10-PC Torque Lock - petit outils | 60.81 \$ 68.92 \$ 197.35 \$ 236.85 \$ 97.08 \$ 284.42 \$ 182.99 \$ 1 128.42 \$ |
| 190 | Raymond Chabot Grant Thornton | Misssion d'audit pour année 2020 | 5 173.88 \$ 5 173.88 \$ |
| 955 | Serge Gaudard | Remb frais de dépl oct-nov-déc 2020/ janv-fév-mars 2021 | 65.32 \$ 65.32 \$ |
| 327 | Stanley Sécurité | Service feu - télésurveillance - Bureau | 336.50 \$ 336.50 \$ |
| 635 | Tourisme Cantons-de-L'Est | Guide touristique 2021-2022 | 114.98 \$ 114.98 \$ |
| 1037 | Xerox | Copies 2021-01-27 au 2021-02-25 | 271.67 \$ 271.67 \$ |
| Grand total des dépenses à faire approuver | | | <u>24 312.32 \$</u> |

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de mars 2021

| Fournisseurs | Description | Montant payé |
|------------------------------|--|-----------------------------------|
| Receveur Général du Canada | Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001 | 2 622.60 \$ <u>2 622.60 \$</u> |
| Ministre du Revenu du Québec | Remises de L'employeur 13125 9590 RP0001 | 7 202.66 \$ <u>7 202.66 \$</u> |
| ACCEO Solutions Inc | Sauvegarde en ligne mars 2021 RA | 76.98 \$ <u>76.98 \$</u> |
| Bell Mobilité inc. | Cellulaires facturés pour mars 2021- Maire | 54.00 \$ <u>54.00 \$</u> |
| Bell | Internet de la Halte mars 2021 | 70.13 \$ <u>70.13 \$</u> |
| Câble-Axion | Internet et téléphone au camping mars 2021 | 53.48 \$ |
| | Internet bureau + ligne ascenseur mars 2021 | 220.10 \$ |
| | Installation + Internet garage - mars 2021 | 63.18 \$ |
| | Internet + ligne téléphonique- Maison L-G mars 2021 | 108.67 \$ |
| | | <u>445.43 \$</u> |
| Communication Plus | Émetteur-récepteur mois mars 2021 | 172.46 \$ <u>172.46 \$</u> |
| CNESST | Avis de cotisation 2020 / CNESST | 14.67 \$ <u>14.67 \$</u> |
| Eurofins | Échant. 5313554-5313555- Eau potable | 98.01 \$ |
| | Éch 5270197,5313556, 5313557, 5313558 - Eaux usées | 364.47 \$ |
| | | <u>462.48 \$</u> |
| Hydro Québec | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 Station PP01 | 80.80 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 - Bât. Service | 1 160.86 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 -Maison L-G | 278.38 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 - Cent commun. | 508.08 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 Aqueduc | 570.91 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 - Halte | 232.28 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 - Quai | 67.35 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 Tour à feu | 27.97 \$ |
| | Électricité du 2021-01-13 au 2021-03-10 -Patinoire | 329.95 \$ |
| | Électricité du 2021-02-07 au 2021-03-06 - Sys. Chauffage | 1 584.03 \$ |
| | Électricité du 2020-11-07 au 2021-01-11 - Station PP03 | 32.28 \$ |
| | Électricité du 2021-01-12 au 2021-03-09- Station PP02 | 53.47 \$ |
| | Électricité du 2021-01-12 au 2021-03-09-Camping | 88.40 \$ |
| | Élect. du 2021-02-01 au 2021-02-28- Éclair. Public | 217.94 \$ |
| | Électricité du 2021-01-22 au 2021-03-23- Garage | 554.69 \$ |
| | | <u>5 787.39 \$</u> |
| Lucie Grenier | Entretien de la bibliothèque - mars 2021 | 150.00 \$ <u>150.00 \$</u> |
| Harnois Énergies | Diesel 1 347.900L à 1.0460\$ - 2021-03-08 | 1 621.03 \$ |
| | Huile à chauffage 600.800L à 0.7990 - 2021-03-08 Garage | 551.93 \$ |
| | Diesel 1 573.300L à 1.0380\$ - 2021-03-16 | 1 877.65 \$ |
| | Huile à chauffage 588.900L à 0.7510L - 2021-03-30 Garage | 508.49 \$ |
| | | <u>4 559.10 \$</u> |
| Primus | Téléphone garage 2021-02-22 au 2021-03-21 | 72.87 \$ <u>72.87 \$</u> |

| | | |
|------------------------|--|-----------------------------------|
| Sanitaire Lac-Mégantic | Récupération de rebuts mars 2021 | <u>26.44 \$</u> 26.44 \$ |
| Ville de Lac-Mégantic | Entente inter - Centre sportif 2021 1/4 | 3 678.00 \$ |
| | Entente incendie immobilisations 2021 1/4 | <u>291.19 \$</u> 3 969.19 \$ |
| Visa | Achats février 2021(Timbre, Filet de protection patinoire) | <u>1 458.70 \$</u> 1 458.70 \$ |
| | Grand total des dépenses récurrentes | <u>27 145.10 \$</u> |

CORRESPONDANCE REÇUE AU BUREAU MUNICIPAL EN FÉVRIER 2021

Liste déposée à l'assemblée du 01 mars 2021

COURRIER

Chambre de Commerce Région de Mégantic

Nouvelle planification stratégique qui se veut très régionale et proche de leurs membres, nous avons mis en place plusieurs actions et plusieurs autres projets. Notre nom et de notre logo seront annoncées sous peu afin de démontrer notre dynamisme et notre volonté de changer les choses.

Festival Saint-Zénon-De-Piopolis

Nous vous remercions pour votre soutien au fonctionnement d'un montant de 1000.00\$ et de votre soutien aux activités spéciales tenues en faveur des enfants du niveau primaire, d'un montant de 345.00\$.